

RCS : BOBIGNY Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 02836 Numéro SIREN : 839 919 206 Nom ou dénomination : 3X7 ENTREPRISE LE DECOR

Ce dépôt a été enregistré le 07/10/2021 sous le numéro de dépôt 32379

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

32349 - 7 OCT. 2021

Exercice ouvert le	01/01/2020	et clos le	31/12/2020	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre					
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:			
3X7 ENTREPRISE LE DECOR - SIREN : 839919206		**** LIASSE FISCALE TÉLÉDECLARÉE **** **** SUR TELEDEC.FR ****	
Adresse du siège social:		Ancienne adresse en cas de changement:	
48-50 AVENUE D'ENGHEIN			
93800 EPINAY SUR EINE			

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

B ACTIVITE

Activités exercées	TRAVAUX DE BATIMENT	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
--------------------	---------------------	--	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 31 %	Bénéfice imposable à 28 %	Déficit
	Bénéfice imposable à 15 %	21 215	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %
2. Plus-values			
PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %	PV exonérées (art. 238 quinquies)
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %	
3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	
Entreprise nouvelle, art. 44 septies		Zone franche d'activité	Zone de restructuration de la défense
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	Autres dispositifs
Société d'investissement		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %
Immobilier cotée			
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)			

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2085-SD)

Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre

Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?

Si oui, indication du logiciel utilisé

Comptable, conseil ou CGA :

Visa : CGA

Viseur conventionné :

MBS Office
1 Avenue Edmond Rostand
92700 COLOMBES
Tél. : 01 47 84 54 91 - Port : 06 44 76 30 14
E-mail : mbsoffice92@gmail.com
SIRET 840 901 441 00013 - APE 7022Z

Identité du déclarant:

Date: 22/09/2021 Lieu: EPINAY SUR EINE

Civilité du déclarant : MR

Nom du déclarant : NORMIL JEAN

Qualité du déclarant : PRESIDENT

Examen de conformité
fiscale (ECF)

prestataire :

IMPOT SUR LES SOCIETES						N° 2065 bis-SD 2021					
Formulaire obligatoire (art 223 du Code général des impôts)				ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065		ADAPTÉ À LA TÉLÉDECLARATION PAR TELEDEC.FR					
						Si déposé néant, cochez la case : ☒					
H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES											
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		payées par la société elle-même		a	payées par un établissement chargé du service des titres		b				
Montant des distributions corespondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾						c					
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées						d					
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾						e					
						f					
						g					
						h					
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾						i					
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI						j					
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾						Total (a à h)					
I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES											
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-6 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants				Pour les SARL Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.							
				Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:					
						à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits		à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les	
1				2	3	4	5	6	7	8	
J DIVERS											
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)											
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS											
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION											
REMUNERATIONS						MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%					
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)						MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice					
						MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice					
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)						MVLT réalisée au cours de l'exercice					
						MVLT restant à reporter					

3X7 ENTREPRISE LE DECOR
 48 avenue d'Enghien
 93800 EPINAY SUR SEINE
 Tél. : 06 35 49 32 27 / Tél. : 01 81 66 99 46
 SIRET : 839 919 206 00020 - APE : 4334Z

Désignation de l'entreprise				3X7 ENTREPRISE LE DECOR - SIREN : 839919206				Néant ☐			
Durée de l'exercice en nombre de mois*				12		Durée de l'exercice précédent*				12	
								Exercice N clos le 31/12/2020			
ACTIF				Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3			
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010		012						
		Autres*	014		016						
	Immobilisations corporelles*		028		030						
	Immobilisations financières* (1)		040		042						
	Total I (5)		044		048						
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052						
		Marchandises*	060		062						
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066						
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	22 032	070		22 032				
		Autres* (3)	072	12 463	074		12 463				
	Valeurs mobilières de placement		080		082						
	Disponibilités		084	24 682	086		24 682				
	Charges constatées d'avance*		092		094						
	Total II		096	59 177	098		59 177				
	Total général (I + II)		110	59 177	112		59 177				
PASSIF								Exercice N NET 1			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120				1 500				
	Écarts de réévaluation		124								
	Réserve légale		126				150				
	Réserves réglementées*		130								
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)		131								
	Report à nouveau		134				23 563				
	Résultat de l'exercice		136				18 033				
	Provisions réglementées		140								
	Total I		142				43 246				
Provisions pour risques et charges		Total II	154								
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156								
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164								
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166				13 191				
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)		169				2 740				
Produits constatés d'avance		174									
Total III		176				15 931					
Total général (I + II + III)		180				59 177					
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195				
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182				
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD2021

ADAPTE PAR LE DDTF DE CLERMONT
PAR JELLEDGERFormulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise 3X7 ENTREPRISE LE DECOR - SIREN : 839919206

Néant ☐ *

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
31/12/2020

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				dont export et livraisons intracommunautaires		209		210		
	Production vendue	Biens					215		214		
		Services *					217		218	404 816	
	Production stockée *		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222		
	Production immobilisée *								224		
	Subventions d'exploitations reçues								226		
	Autres produits								230		
		Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	404 816		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)								234		
	Variation de stocks (marchandises) *								236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)								238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *								240		
	Autres charges externes * :		(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)						242	280 985	
	Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243			244	730		
	Rémunérations du personnel *								250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)								252	83 462	
	Dotations aux amortissements *								254	18 424	
	Dotations aux provisions								256		
	Autres charges		dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259			262			
			dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260						
		Total des charges d'exploitation (II)						264	383 601		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)								270	21 215		
Produits financiers (III)		280			Charges financières (V)			294			
Produits exceptionnels (IV)								290			
Charges exceptionnelles (VI)		dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347			300				
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348							
Impôt sur les bénéfices * (VII)								306	3 182		
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)								310	18 033		
Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312				18 033	314				

B - RÉSULTAT FISCAL

Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles *			322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324		3 182	
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248		330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 septies D))			249		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997	
	Entreprises nouvelles (44 septies)	986	ZI-L - FA (44 octies et octies A)	987	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	342
	II (44 septies A)	989	ZRID (44 terdecies)	127	/RR (44 quinquies)	138	
	Basins d'emplois à redynamiser (44 duodecies)	991	Investissements outre-mer	344	/I-ANG (44 quaterdecies)	345	
	BI (44 septies)	992	Zone de développement prioritaire (44 septies)	993			
	Créances ch. au titre du report en arrière du déficit	346	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	655	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	643	350
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	645	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	647	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	648	
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies E)	641	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	990	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	649	
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS			Bénéfices col. 1			
	Déficit de l'exercice reporté en arrière *			Déficit col. 2	352	21 215	354
Déficits	Déficits antérieurs reportables *						
	RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS			Bénéfices col. 1			
				Déficit col. 2	370	21 215	372

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2021

ADAPTE POUR LA III^e DECLARATION
PAR TELEDECLARFormulaire obligatoire (article 402 Septuies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : 3X7 ENTREPRISE LE DECOR - SIREN : 839919206

Néant ☒ *

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISE												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales, agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476					
Immobilisations financières		480		482		484		486					
TOTAL		490		492		494		496					

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations, dotations de l'exercice		Diminutions, amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566			
TOTAL		570		572		574		576			

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR)							
Nature des immobilisations cédées vides de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1										
	2										
	3										
	4										
	5										
	6										
	7										
	8										
	9										
	10										

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
					Court terme *	Long terme		
						19 %	15 % ou 12,8 %	0 %
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**
Désignation de l'entreprise : 3X7 ENTREPRISE LE DECOR - SIREN : 839919206Néant ☐ ***I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations	Reprises
Immob. incorporelles	700	705
Terrains	710	715
Constructions	720	725
Inst. techniques mat. et outillage	730	735
Inst. générales, agencements amén. div.	740	745
Matériel de transport	750	755
Autres immobilisations corporelles	760	765
TOTAL	770	775

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982
Fusion/absorption : déficits transférés de plein droit (art 209-II-2)	982 bis
Fusion/absorption : nombre d'opérations	982 ter
Déficits imputés	983
Déficits reportables	984
Déficits de l'exercice	860
Total des déficits restant à reporter	870

III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI, dont Madelin	325	381
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	380
N° du centre de gestion agréé			388
Montant de la TVA collectée			374 2 010
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378 12 463
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise: 3X7 ENTREPRISE LE DECOR - SIREN : 839919206

Néant ☐*

Exercice ouvert le: 01/01/2020 et clos le: 31/12/2020

Données en nombre de mois 12

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel * : 376

Dont apprentis 657

Dont handicapés 651

Effectifs affectés à l'activité artisanale 861

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I - Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises 108 404 816

Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées 118

Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante 119

Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges 105

TOTAL 1 106 404 816

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun) 115

Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation 143

Subventions d'exploitation reçues 113

Variation positive des stocks 111

Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée 116

Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation 153

TOTAL 2 144

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾

Achats 121

Variation négative des stocks 145

Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances 125 280 985

Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois 146

Taxes déductibles de la valeur ajoutée 133

Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun) 148

Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée 128

Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois 135

Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante 150

TOTAL 3 152 280 985

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3) 137 123 831

V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). 117 123 831

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case 020

Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106) 022 Effectifs au sens de la CVAE * 023

Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI) 026

Période de référence 024 160

Date de cessation

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

Néant ☒

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 3X7 ENTREPRISE LE DECOR - SIREN : 839919206

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom complet

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse

Titre (2) Nom complet

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

Néant ☒

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE 3X7 ENTREPRISE LE DECOR - SIREN : 839919206

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE		905
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse :		
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse :		
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse :		
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse :		
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse :		

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT.

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt doit être transmis obligatoirement par voie électronique.
01/01/2020 31/12/2020

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020 ou Année :

Dénomination de l'entreprise : SIREN : 839919206		Néant ☒
SIREN de l'entreprise	PME au sens communautaire	Cocher la case
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n°2069-RCI-SD pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)		
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre		
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)		
Dénomination et adresse		
SIREN		

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE¹

CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES

Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 undecies A du CGI)

CRÉANCES REPORTABLES

Réduction d'impôt en faveur du mécénat²

Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen

Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total (ligne 1 × 9 %³) + (ligne 2 × 9 %³) × 10/90 + ligne 3)

dont montant préfinancé

Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte 1

Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L 3141-32 du code du travail 2

Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés 3

CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE

Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise

Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés

Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques (article 220 *sexies* du CGI)

Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles (article 220 *sexies* du CGI)

Précisions sur l'utilisation des crédits d'impôts :

¹ Les déclarations spéciales des réductions et crédits d'impôt figurants au I ont été supprimées. Le formulaire n° 2069-RCI-SD constitue le seul support déclaratif de ces réductions et crédits d'impôt.

² Si le montant des dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt en faveur du mécénat est supérieur à 10 000 € au cours de l'exercice, remplir le tableau III en annexe

³ À partir du 1^{er} janvier 2019, le CICE s'applique aux rémunérations n'excédant pas 2,5 fois le SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte. Le taux est de 9 %.

Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'œuvres audiovisuelles étrangers (article 220 *quaterdecies* du CGI)

Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés (article 220 *quindecies* du CGI) et crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques

Crédit d'impôt en faveur des bailleurs pour abandon de loyers commerciaux (article 20 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)

Crédit d'impôt en faveur des PME pour rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire (art. 27 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)

II – CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE

CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES

Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières

CRÉANCES REPORTABLES

Crédit d'impôt pour investissement en Corse

Crédit d'impôt en faveur de la recherche

CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE

Crédit d'impôt famille

Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété

Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique

Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques

Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art

Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo

Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique

Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé

Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole

Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif

Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social

III – CAS PARTICULIERS

CRÉDITS D'IMPÔTS EN CAS DE CESSATION AU TITRE DE L'ANNÉE N

CRÉDITS D'IMPÔTS AU TITRE DE L'ANNÉE CIVILE N-1, EN CAS D'EXERCICE DE PLUS DE 12 MOIS

3X7 ENTREPRISE LE DECOR

SASU AU CAPITAL DE 1 500.00 €

48 AVENUE D'ENGHEIN – 93800 EPINAY SUR SEINE

RCS BOBIGNY 839 919 206

RAPPORT DE LA GERANCE SUR LA SITUATION ET L'ACTIVITE DE LA SOCIETE
"Assemblée Générale Annuelle – Exercice clos le 31/12/2020"

Mesdames, Messieurs,

La gérance vous a prié de vous réunir en assemblée Générale pour que vous puissiez statuer sur les différents comptes de votre société, ainsi que sur l'action menée par la gérance durant l'exercice clos le 31 décembre 2020 conformément aux diverses dispositions légales et réglementaires.

Je vous informe que les documents prescrits par la loi, pour éclairer votre décision, vous ont été envoyés ;

- les comptes annuels
- les textes de résolutions soumises à votre approbation.

Je vous précise que les comptes ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes que les années précédentes.

Les comptes font apparaître un résultat bénéficiaire de 18 033.00 après déductions des amortissements que je vous propose de répartir suivant les dispositions statutaires.

Rapport de gestion et activité au cours de l'exercice 2020
Affectation des résultats

Je vous propose de répartir le résultat bénéficiaire de l'exercice, soit la somme de 18 033.00 € de la façon suivante :

Résultat de l'exercice	18 033.00 €
Réserve légale	0.00 €
Report à nouveau	18 033.00 €

Le Président

3X7 ENTREPRISE LE DECOR

SASU AU CAPITAL DE 1 500.00 €

48 AVENUE D'ENGHEIN – 93800 EPINAY SUR SEINE

RCS BOBIGNY 839 919 206

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 22 SEPTEMBRE 2021**

L'an deux mil vingt un

Et le vingt deux

A quinze heures

Au siege social

Les actionnaires de la société sus-dénommée se sont réunis en assemblée Générale ordinaire, sur convocation régulière de la présidence, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

APPROBATION DES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS

LE 31 DECEMBRE 2020

QUITUS A LA GERANCE

AFFECTATION DU RESULTAT

POUVOIR A CONFERER

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur KARIM DELHOUM, Président en exercice, lequel constate que sont presents :

Mr NORMIL JEAN, propriétaire de 100% des actions composant le capital social.

En consequence, le Président declare l'assemblée régulièrement constituée et comme pouvant valablement délibérer et prendre ses decisions puisque reunissant plus de la moitié des actions.

Puis, il depose sur le bureau de l'assemblée les documents nécessaires aux délibérations, étant observe que ceux-ci ont été tenue à la disposition des associés, au siege social, pendant le délai requis par les dispositions légales, réglementaires et statutaires, ce don't il lui est donné acte, notamment :

Les comptes annuels drésses au 31/12/2020,

Le rapport de gestion de la Présidence,

Le rapport special de la Présidence,

Le texte des resolutions proposes.

Il donne lecture des rapports de la Présidence et ouvre la discussion en invitant les actionnaires a examiner une nouvelle fois les comptes annuels;

Un échange de vues intervient, au cours duquel le Président fournit tous renseignements et explications complémentaires.

Puis, personne ne demandant plus la parole, il met successivement aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.

Première résolution

Après avoir entendu le rapport de la présidence, examine les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et en avoir délibéré, la collectivité des actionnaires approuve lesdits comptes tels qu'ils ont été présentés, à savoir :

Total du Bilan	59 177.00 €
Total des produits d'exploitation	404 816.00 €
Total des charges d'exploitation	383 601.00 €
Résultat d'exploitation	21 215.00 €
Résultat net	18 033.00 €

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

Comme conséquence des résolutions qui précèdent, la collectivité des actionnaires donne Quitus de sa gestion à Monsieur NORMIL JEAN, Président -, au titre de l'exercice sur les comptes duquel ils viennent de se prononcer.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

Après en avoir délibéré, et sur proposition de la gérance, la collectivité des actionnaires décide que le résultat de l'exercice clos le 31/12/2020 soit répartie suivant les dispositions statutaires.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

La collectivité des actionnaires confère tous pouvoirs à la Présidence, en tant que de besoin, à l'effet d'effectuer ou de faire effectuer tous dépôts et formalités qu'il appartiendra.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE DE SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le Président lève la séance à dix-sept heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé de tous les actionnaires présents, après lecture, pour servir et valoir ce que de droit.
Les actionnaires.

3X7 ENTREPRISE LE DECOR
48 avenue d'Enghien
93800 EPINAY SUR SEINE
Tél. 06 35 49 32 27 / Tél. 07 81 66 99 46
SIRET : 839 949 206 00020 - APE : 4334Z